

## MODE D'EMPLOI de L'UTILISATION DE TAIGA pour l'ACTUALISATION DES TEXTES DES ENSEIGNEMENTS dans le cadre de l'appel d'offres 2015/2016

### Connexion au portail enseignants de Taiga

Ce portail est accessible :

soit à l'adresse suivante : <http://enseignant.archi.fr/taiga/esn/index.php?ce=plvt>

soit sur le site de l'école - espace enseignant – appel d'offres 2015/2016 – connexion au portail enseignants de Taiga



The screenshot shows the login interface for the TAIGA Enseignants portal. At the top left is the ENSA Paris La Villette logo. To its right is the TAIGA Enseignants logo, with 'TAIGA' in large blue letters and 'Enseignants' in smaller grey letters below it. The login form is a dark blue rectangle containing the following elements:

- établissement: ENSA-Paris-La Villette (*retour*)
- utilisateur: [input field]
- mot de passe: [input field]
- mot de passe oublié ? (link)
- CONNEXION (button)

Votre identifiant "utilisateur" est constitué de votre prénom puis un point puis votre nom. Le tout sans accent et seulement les lettres de a à z plus le tiret (apostrophes, espaces... sont à supprimer). Par exemple pour Jean-Luc DE L'ATRE l'identifiant est jean-luc.delatre

Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas encore de mot de passe, cliquez sur "mot de passe oublié", suivez correctement la procédure et vous obtiendrez votre mot de passe par mel.

## ENVOI D'UN NOUVEAU MOT DE PASSE PAR COURRIEL

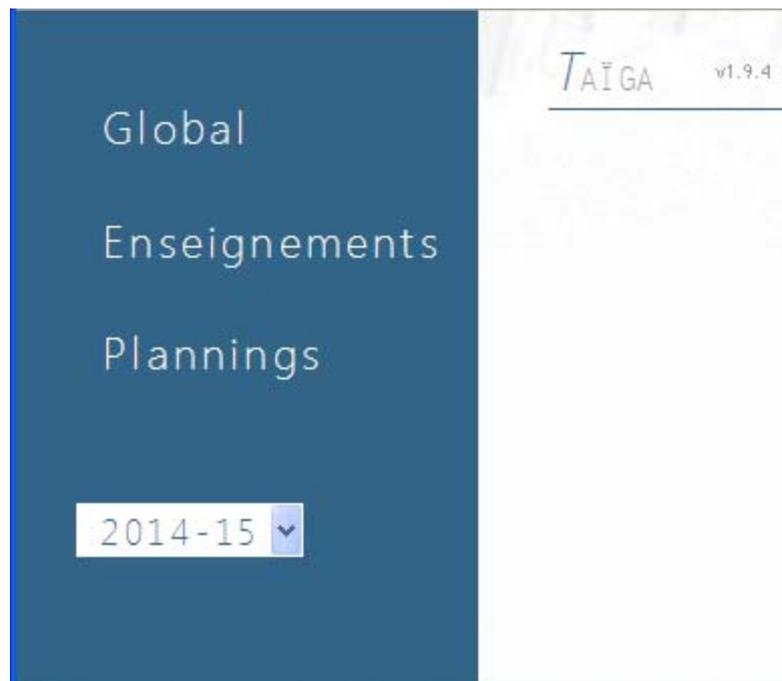
établissement ENSA-Paris-La Villette (*retour*)utilisateur code (à recopier) 

ENVOYER

Si vous n'avez pas d'adresse de messagerie électronique, il vous faudra donc en créer une au préalable.

Si vous en avez une mais que vous ne recevez pas le mot de passe après deux jours au maximum, il faudra contacter le service de la pédagogie afin de vérifier si votre adresse électronique est bien enregistrée dans TAÏGA et/ou si votre identifiant est correct. Le service saisira un mot de passe temporaire numérique et vous le transmettra.

Une fois la connexion établie, vous serez sur page d'accueil



The screenshot shows the TAÏGA user interface. On the left is a dark blue sidebar with the following menu items: "Global", "Enseignements", and "Plannings". At the bottom of the sidebar is a dropdown menu showing "2014-15" with a downward arrow. The main content area is white and features the TAÏGA logo and version number "v1.9.4" at the top. Below the logo, there is a large, faint watermark of the ENSA Paris La Villette logo.

**IMPORTANT** : Vérifier tout d'abord que l'année universitaire en bas à gauche est bien l'année universitaire en cours sinon cliquer sur la liste déroulante et choisir l'année 2014/2015.

Ensuite pour visualiser ou le cas échéant modifier le descriptif du ou des enseignement(s) dont vous êtes responsable, cliquer sur « enseignements »

Apparaîtront le ou les enseignement(s) dans lesquels vous intervenez.

**Vous ne pourrez modifier que le descriptif du ou des enseignement(s) dont vous êtes responsable ou coordinateur.**

Si l'enseignement comprend plusieurs groupes (groupes de projet, d'arts plastiques, optionnels de projet, de séminaire, de construction, de techniques de représentation etc...), Il suffira de cliquer sur le groupe dont vous êtes responsable – apparaîtra un menu dont la première rubrique est « fiche de groupe »

Vous pourrez :

- visualiser
- modifier la fiche de description (objectifs, contenu, bibliographie...)

The screenshot displays the TAIGA web interface. On the left, a dark blue sidebar contains navigation links: 'Global', 'Enseignements', and 'Plannings'. At the bottom of the sidebar is a dropdown menu for the academic year, currently set to '2014-15'. The main content area shows a list of courses with their identifiers and titles. A course titled 'MPO821 informatique : systèmes numériques de la conception digitale / Numerical system of digital design' is selected, opening a detailed view. This view includes the number of enrolled students ('→ 36 inscrits'), the course title, and a list of groups. The 'Groupe(s)' section shows the selected course name and a list of options: 'Fiche de groupe', 'Envoi de courrier électronique', 'Fichiers en ligne', 'Saisie des notes', 'Export noms et notes CSV', 'Photos des étudiants', 'Feuille d'émargement', and 'Tableau de jury'. The 'Fiche de groupe' option is highlighted, opening a sub-menu with 'Visualiser' and 'Modifier la description' buttons. The top right corner of the interface shows the version 'v1.9.5' and the name 'François Guena'.

Le descriptif des enseignements dans Taiga est celui qui figurait dans GCP, soit saisi directement par l'enseignant responsable, soit transmis au service de la pédagogie et enregistré dans GCP.

Actuellement, il n'est pas possible de modifier l'intitulé de l'enseignement dans Taiga.

Si vous souhaitez changer cette donnée, merci de le faire dans « objectifs » ou de le signaler à [catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr](mailto:catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr) qui enregistrera ce nouvel intitulé directement dans le logiciel.

Ne pas oublier de préciser à la fin de la rubrique « contenu » :

- la ou les langue(s) dans laquelle vous dispensez vos cours
- la ou les langue(s) de communication autres que la langue du cours (présentation, corrections, traductions, explications)

Ne pas oublier de préciser la capacité d'accueil maximale du groupe de projet, de plastique ou du cours dont vous êtes responsable.

Préciser pour chaque projet d'architecture en cycle master :

S'il aborde l'échelle de l'édifice et du détail de construction (ED)

ou s'il aborde l'échelle de la ville (EV)

### **Equipe enseignante :**

Les enseignants responsables ne peuvent pas saisir directement dans Taiga la composition de l'équipe enseignante. Ils devront transmettre à [caroline.lecourtois@paris-lavillette.archi.fr](mailto:caroline.lecourtois@paris-lavillette.archi.fr) et [catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr](mailto:catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr) leur plan d'intervention personnel et le cas échéant un document récapitulatif la répartition des heures d'encadrement par intervenant en vue de l'examen des demandes d'intervention par les instances compétentes.